REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026108-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-108

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : FINANCES - Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Étude de faisabilité et de pré-programmation d'un centre de proximité à vocation médico-sociale.

M. Le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les dispositifs de soutien de l'État aux investissements et projets des collectivités territoriales, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
Considérant la volonté de la commune de renforcer l'offre de proximité en matière de santé et de services médico-sociaux, afin de répondre aux besoins de la population et de contribuer à l'attractivité du territoire ;
Considérant l'intérêt de conduire une réflexion globale sur la création d'un centre de proximité à vocation médico-sociale, susceptible notamment d'accueillir des professionnels de santé, en cohérence avec les besoins du territoire et les possibilités d'évolution du cœur de village ;
Considérant que cette réflexion s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation des bâtiments existants, notamment des trois bâtiments inutilisés situés devant la mairie, et d'amélioration des espaces publics, des cheminements piétons et de l'accessibilité aux commerces et services ;
Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'une étude préalable permettant de préciser les besoins, d'analyser les contraintes du site, d'élaborer plusieurs scénarios d'aménagement et de fonctionnement, d'en évaluer les coûts et de définir un programme opérationnel ainsi qu'un calendrier prévisionnel ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026108-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-108

Considérant que cette étude constitue une étape préalable nécessaire pour éclairer les choix de la collectivité, hiérarchiser les interventions et préparer les éventuelles phases ultérieures de conception et de réalisation ;
Considérant que le montant de la mission s'élève à 26 250,00 € HT, soit 31 500,00 € TTC ;

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation d'une étude de faisabilité et de pré-programmation en vue du développement d'un centre de proximité à vocation médico-sociale au Petit-Bornand-les-Glières, en lien avec la zone OAP n° 1 et l'évolution du cœur de village.
- **DE SOLLICITER** auprès de l'État une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au taux maximal autorisé, sous réserve de l'éligibilité de l'opération et conformément aux règles de programmation applicables.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant, sous réserve de l'éligibilité de la dépense et de la confirmation du taux de subvention :
- Coût de l'étude : 26 250,00 € HT ;
- Subvention DETR sollicitée : 40% soit 10 500 €

  Le plan de financement définitif sera ajusté en fonction du montant de la subvention accordée et FCTVA applicable.
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'État, à fournir toutes les pièces complémentaires nécessaires et à signer les documents relatifs à cette demande.
- **DE PRECISER** que la mise en œuvre de la mission et l'engagement des dépenses interviendront dans le respect des règles de la commande publique et des conditions d'éligibilité des dépenses aux dispositifs de financement sollicités.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal selon les modalités budgétaires et comptables applicables.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER